



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 29 avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	22/04/2011
Affichage	22/04/2011

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

THEME : **URBANISME 4**

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ESPACE VALLEEN DU PADS DU SIVM DE SERRE CHEVALIER

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène  
 MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond  
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric  
 CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine  
 JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain  
 BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
 DAVANTURE Bruno pouvoir à BRUNET Pascale  
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

**Absents-Excusés** :

DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESCALLIER Karine, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

Par convention datée du 06 février 2010, le SIVM de la Guisane et la Région Paca ont signé la Convention régionale d'aménagement durable et solidaire des stations de l'espace valléen de la Guisane.

Compte tenu de la place de la Commune de Briançon dans l'organisation du territoire concerné, il a été proposé par une délibération de ce jour que la collectivité soit associée au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et Solidaire (PADS) porté par le SIVM et subventionné par la Région PACA.

Il est nécessaire de nommer les représentants de la commune, au sein de cette instance.

Considérant que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que "*le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.*"

*Il est voté au scrutin secret :*

*1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*

*2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

*Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin".*

Il est proposé de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du comité de pilotage de l'espace valléen du PADS selon les dispositions de ce dernier alinéa de l'article 2121-21 du CGCT.

Sont candidats et sont élus pour le groupe « Agissons ensemble pour Briançon » :

**Francine DAERDEN**  
**Bruno DAVENTURE**

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe, ESCALLIER Karine)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 3 - MAI 2011

PUBLIÉ LE 3 - MAI 2011

NOTIFIÉ LE